

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 avril 2025

GÉNÉRALISER LA CONNAISSANCE ET LA MAÎTRISE DES GESTES DE PREMIERS SECOURS TOUT AU LONG DE LA VIE - (N° 1229)

AMENDEMENT

N ° AS15

présenté par

Mme Regol, M. Peytavie, Mme Garin, Mme Simonnet, Mme Sandrine Rousseau et M. Davi

ARTICLE PREMIER

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Après l'alinéa 8, insérer l'alinéa suivant :

« 2° *bis* Le second alinéa de l'article L. 625-1 est complété par une phrase ainsi rédigée : « Elle inclut également une formation pour devenir formateur aux premiers secours. » ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement des député-es écologistes vise à compléter la formation initiale des enseignants en prévoyant qu'ils sont formés à devenir formateurs aux premiers secours – ce qui inclut la formation en matière de secourisme et la formation à la transmission de ces connaissances et compétences. Cet amendement permettra de disposer d'un vivier plus important de formateur au sein de l'Éducation nationale, à même de former les élèves annuellement pour maintenir leurs connaissances et compétences à niveau.